

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

6 AVRIL 2018
8 H 15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 6 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : M. Beny Masella, maire
M. Dino Mazzone, conseiller
M^{me} Colleen Feeney, conseillère
M^{me} Maria Torres, conseillère

Absente : M^{me} Elizabeth Ulin, conseillère

Aussi présent : M^e Claude Gilbert, greffier

Monsieur Beny Masella, maire, a agi comme président de la séance.
M^e Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180406-001

Le président déclara la séance ouverte à 8 h 25.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 6 avril 2018 modifié comme suit :

- en remettant le point 6 : **Modalités de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada)**

Adoptée à l'unanimité
20180406-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 avril 2018.
- 2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
226 Sheraton	remplacement d'une porte et d'une fenêtre normales par une porte-patio	tel que présenté;
130 Wolseley N.	remplacement d'une toiture en ardoise par une toiture en bardeaux	tel que présenté;
5 Crestwood	remplacement de deux portes-patio et du parement extérieur	tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180406-003

4. Demande de dérogation mineure (83 Ballantyne Nord)

NOTE La conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage visant l'immeuble situé au 83 Ballantyne Nord :

- Permettre que la marge de recul arrière soit à 4,38 mètres de la limite de propriété, alors que la marge de recul minimum dans la zone RA-5 est de 6,10 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de de 1,72 mètres;

Adoptée à l'unanimité
20180406-004

5. Demande de dérogation mineure (11 Brynmor)

NOTE La conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage visant l'immeuble situé au 11 Brynmor afin de:

- Permettre que la marge de recul arrière du garage soit à 3,19 mètres de la limite de propriété, alors que la marge de recul minimum dans la zone RA-10 est de 6,10 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 2,91 mètres;
- Permettre la construction d'un agrandissement au-dessus du garage, de manière à ce que le mur arrière de cet agrandissement soit aligné sur le mur du dit garage.

Adoptée à l'unanimité
20180406-005

6. Modalités de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada)

Ce point a été reporté à une autre séance.

7. Période de questions du public

À 8 h 29, le maire nota le début de la période de questions.

8. Levée de la séance

À 8 h 30, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180406-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier